

**CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DU LUART**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Alain CRUCHET, Maire
Etaient présents : M. Alain CRUCHET, Maire, Mme Amélie DANGEUL, Mme Gwenaëlle JULIOT,
MM. Laurent DANGEUL, Jean-Luc LEPROUX, Adjoints, Mmes Céline MELLIER, Sandra DUNAS
Isabelle GOUHIER, M. Didier AUBIER, Mme Lydie GOSNET,
Mme Marie Thérèse LEROUX
Absents : MM. Anthony BOBOUL, Claude GRIGNON, excusés.
A été nommée secrétaire Madame Amélie DANGEUL.
Conformément au Code des Collectivités Territoriales, M. Anthony BOBOUL a donné pouvoir à Céline MELLIER pour voter en ses lieu et place.

Approbation des procès-verbaux des séances du 7 novembre 2024, 10 décembre 2024, 20 janvier et 30 janvier 2025 : adoptés à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

➤ COMMANDE PUBLIQUE

1) Délibération autorisant le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues pour la Rénovation énergétique de la Salle des Fêtes et de la Mairie suite à la réunion de la présentation de l'analyse des offres du mercredi 26 février 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes et de la Mairie composé de neuf lots a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 2 janvier 2025 pour une remise des offres fixée au 30 janvier 2025 à 12H00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par AMC ARCHITECTES, Monsieur le Maire propose de retenir :

- Pour le lot 1 « Gros Œuvre » : l'offre de l'Entreprise SOMARÉ (d'un montant de 26.700,09 € HT)
- Pour le lot 2 « Charpente – Couverture - Bardage » : la proposition de l'Entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS (d'un montant de 12.786,01 € HT)
- Pour le Lot 3 « Menuiseries Extérieures Aluminium » : l'offre de l'Entreprise MIROITERIE LEBRUN (d'un montant de 16.901,49 € HT)
- Pour le Lot 4 « Menuiseries extérieures - intérieures Bois » : l'offre de l'Entreprise AUGEREAU » (d'un montant de 47.910 € HT)
- Pour le Lot 5 « Doublages – Cloisons Isolation » : l'offre de l'Entreprise MAILHES POTTIER (d'un montant de 20.193.16 € HT)
- Pour le Lot 6 « Faux-Plafonds » : l'offre de l'Entreprise LE GAL - COMISO (d'un montant de 12.877,40 € HT)
- Pour le Lot 7 « Electricité CF/cf » : l'offre de l'Entreprise GUÉRIN ELEC PÈRE & FILS (d'un montant de 63.473,27 € HT)
- Pour le Lot 8 « Plomberie – Chauffage – Ventilation » : l'offre de la SARL PAINEAU TORTEVOIE (d'un montant de 122.779,69 € HT)
- Pour le Lot 9 « Peinture » : l'offre de la SARL LEDUC (d'un montant de 15.605,80 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- Pour le lot 1 « Gros Œuvre » : l'offre de l'Entreprise SOMARÉ (d'un montant de 26.700,09 € HT)
- Pour le lot 2 « Charpente – Couverture - Bardage » : la proposition de l'Entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS (d'un montant de 12.786,01 € HT)
- Pour le Lot 3 « Menuiseries Extérieures Aluminium » : l'offre de l'Entreprise MIROITERIE LEBRUN (d'un montant de 16.901,49 € HT)
- Pour le Lot 4 « Menuiseries extérieures - intérieures Bois » : l'offre de l'Entreprise AUGEREAU » (d'un montant de 47.910 € HT)
- Pour le Lot 5 « Doublages – Cloisons Isolation » : l'offre de l'Entreprise MAILHES POTTIER (d'un montant de 20.193.16 € HT)
- Pour le Lot 6 « Faux-Plafonds » : l'offre de l'Entreprise LE GAL - COMISO (d'un montant de 12.877,40 € HT)
- Pour le Lot 7 « Electricité CF/cf » : l'offre de l'Entreprise GUÉRIN ELEC PÈRE & FILS (d'un montant de 63.473,27 € HT)
- Pour le Lot 8 « Plomberie – Chauffage – Ventilation » : l'offre de la SARL PAINEAU TORTEVOIE (d'un montant de 122.779,69 € HT)
- Pour le Lot 9 « Peinture » : l'offre de la SARL LEDUC (d'un montant de 15.605,80 € HT)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités afférentes à ce marché.

./...

Marie Thérèse LEROUX questionne sur les écarts de prix pour certains lots entre l'estimation et l'offre

Monsieur le Maire précise que l'architecte a confirmé le respect du CCTP par toutes les entreprises.

Lydie GOSNET fait remarquer qu'actuellement le prix des matériaux est maintenu.

Laurent DANGEUL indique que les menuiseries extérieures en bois prévues pour la Mairie vont donner beaucoup trop d'entretien et qu'il aurait fallu prévoir des menuiseries en aluminium.

Monsieur le Maire mentionne que ces menuiseries extérieures en bois seront en chêne.

Lydie GOSNET signale que le bois exotique est plus solide.

Vu par nous, Maire du LUART pour être affiché le 5 mars 2025 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE LUART, le 5 mars 2025

La secrétaire de séance,

Amélie DANGEUL



Le Maire,

Alain CRUCHET


